

Réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2022

Séance publique :
Convocation du 11 mars 2022

Ordre du jour :

1. Validation du CG de la Commune, Foyer, Port
2. Vote du CA de la Commune, Foyer, Port
3. Affectation du résultat Commune, Foyer, Port
4. Vote du BS Commune
5. Vote du BP Foyer, Port
6. Taxes FB et FNB
7. Discussion et validation des projets urgents avec délibérations afférentes
8. Proposition d'investissement sur la route de contournement 2ème phase à finir
9. Dossiers de subventions à préparer selon votre consentement
10. Consultation maîtrise d'œuvre pour le RPA
11. Confirmation de sous-seing privé avec Madame VALENTINI
12. Tarifs des locations maison Ambach et logement MDJ
13. Etat d'avancement des travaux sur nos logements locatifs
14. Informations et questions diverses
 - Remplacement photocopieur école
 - Modification participation élève école
 - Modification IFSE
 - Divers

Présents :

M Gérard ROI
M Stéphane BIROT
M Didier ANTRAS
Mme Christine CHEVRIER
Mme Sandra LABOY
M Frédéric LARROQUE
M. Thierry PETIT
Mme Virginie PERRAULT
M. Ludovic LASSERE
Mme Gina MUNCK
M. Cédric FAUCHEY
M. Alban MATHIEU
Mme Sandra NEGRIER

Absentes :

Léa POLAERT
Béatrice VERGEZ

Procuration :

Mme Béatrice VERGEZ à Stéphane BIROT

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable

Secrétaire de séance :

Stéphane BIROT

Le compte rendu de la séance du 17 février 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1. Validation du CG de la Commune, Foyer, Port

Une synthèse des comptes de gestion tenus par la DGFIP est présenté à chaque membre présent.

Un tableau regroupant les 3 budgets est présenté à chaque membre.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

47600 - SAINT-SEURIN-DE-CADOIRNE

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-103 241,22		128 384,14		25 142,92
Fonctionnement	239 638,31	103 772,05	233 702,79		269 589,00
TOTAL I	136 417,09	103 772,05	262 086,92		294 731,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
47654-POST MARSCHALE ST SEURIN					
Investissement	-21 416,23		-1 344,72		-22 760,95
Fonctionnement	25 273,76	24 862,23	23 746,03		24 157,56
Sous-Total	3 857,53	24 862,23	22 401,31		1 396,61
47690-CENTRE HERBERG ST SEURIN					
Investissement	-19 356,08		2 099,03		-17 257,05
Fonctionnement	23 400,59	19 356,08	17 090,20		21 124,81
Sous-Total	4 044,51	19 356,08	19 189,23		3 867,73
TOTAL II	7 902,04	44 218,31	41 570,51		5 224,34
III - Budgets des services A					

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte de Gestion :

- Pour la commune un excédent de 294 731,92 € sans compter les RAR de 2021
- Pour le Port un excédent de 1 336, 61 €
- Pour le Foyer un excédent de 3 857,73 €

2. Vote du CA de la Commune, Foyer, Port

3. Affectation du résultat Commune, Foyer, Port

Chaque conseiller reçoit un document de toutes les opérations réalisées pour la période 2021 de chaque budget.

Le compte administratif pour la commune avec le vote des sections comme suit :

Commune -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROI Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		135 886.22	103 241.22		103 241.22	135 886.22
Opérations de l'exercice	590 090.75	723 793.53	156 116.90	284 501.04	746 207.65	1 008 294.57
TOTAUX	590 090.75	859 679.75	259 358.12	284 501.04	849 448.87	1 144 180.79
Résultat de clôture		269 589.00		25 142.92		294 731.92
				Restes à réaliser	135 332.36	
				Besoin/excédent de financement Total		159 399.56
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		112 664.83

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

110 189,44	au compte 1068 (recette d'investissement)
159 399,56	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'excédent au 002 pour 159 399,56 € avec au compte 1068 la somme de 110 189,44 €

Le compte administratif pour le port avec le vote des sections comme suit :

Pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROI Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		411.53	21 446.23		21 446.23	411.53
Opérations de l'exercice	2 111.59	25 857.62	31 330.95	29 986.23	33 442.54	55 843.85
TOTAUX	2 111.59	26 269.15	52 777.18	29 986.23	54 888.77	56 255.38
Résultat de clôture		24 157.56	22 790.95			1 366.61
					Restes à réaliser	
					Besoin/excédent de financement Total	1 366.61
					Pour mémoire : virement à la section d'investissement	22 900.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

22 790.95	au compte 1068 (recette d'investissement)	:
1 366.61	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	:

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'excédent au 002 pour 1 366,61 € avec au compte 1068 la somme de 22 790,95 €

Le compte administratif pour le foyer avec le vote des sections comme suit :

Foyer

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROI Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 044.51	19 356.08		19 356.08	4 044.51
Opérations de l'exercice	24 086.36	41 166.66	17 267.08	19 356.06	41 353.44	60 522.74
TOTAUX	24 086.36	45 211.17	36 623.16	19 356.06	60 709.52	64 567.25
Résultat de clôture		21 124.81	17 267.08			3 857.73
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		3 857.73
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		17 300.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

17 267,08 | au compte 1068 (recette d'investissement)
3 857,73 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'excédent au 002 pour 3 857,73 € avec au compte 1068 la somme de 17 267,08 €

4. Vote du BS Commune 2022

6. Taxes FB et FNB

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'augmenter certains comptes de fonctionnement comme il l'avait précisé lors du vote du BP 2022.

En investissement, il est prévu uniquement de rajouter l'opération d'achat du terrain de Mme VALENTINI en vue de la nouvelle construction de la RPA pour un montant de 100 000 €

Pour le compte 165, il faut rajouter 6 000 € de dépenses car le droit au bail se met en recette de fonctionnement et non en investissement, le compte 165 caution ne s'applique pas.

En recette de fonctionnement, l'état 1259 est présenté sous forme de tableau regroupant plusieurs propositions de taux. Monsieur le Maire explique que pour palier à l'inflation des matières premières et au projet de construction du nouvel RPA, il préconise une augmentation des taux. Cinq propositions sont présentées avec les recettes que cela apporterait à la commune.

Le conseil fini par choisir la proposition n° 5 à l'unanimité

Produit des 2 taxes foncières pour 2022 avec plusieurs simulations d'augmentations

TAXES	Base d'imposition 2021	Taux	Proposition 1	Produit acquis
Taxe fonciere (bati)	567 500	35,43		201 065
Taxe fonciere (Non bati)	252 800	48,77		123 291
			Total	324 356

			Proposition 2	Produit attendu
Taxe fonciere (bati)	567 500	36,13	+0,70	205 038
Taxe fonciere (Non bati)	252 800	49,74	+0,97	125 743
			Total	330 781
			Gain	6 425

			Proposition 3	Produit attendu
Taxe fonciere (bati)	567 500	36,49	+1,06	207 081
Taxe fonciere (Non bati)	252 800	50,23	+1,46	126 981
			Total	334 062
			Gain	9 706

			Proposition 4	Produit attendu
Taxe fonciere (bati)	567 500	36,84	+1,41	209 067
Taxe fonciere (Non bati)	252 800	50,72	+1,95	128 220
			Total	337 287
			Gain	12 931

			Proposition 5	Produit attendu
Taxe fonciere (bati)	567 500	37,20	+1,77	211 110
Taxe fonciere (Non bati)	252 800	51,20	+2,43	129 434
			Total	340 544
			Gain	16 188

5. Vote du BP Foyer, Port

Un tableau est présenté à chaque conseil avec les dépenses de 2021 réalisées et le budget primitif de 2022 pour le Port de la Maréchale, comme suit :

**BUDGET PRIMITIF 2022
PORT DE LA MARECHALE**

FUNCTIONNEMENT

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses réalisées en 2021	BP 2022
60611	Eau	606,22	1 000,00
60612	Electricité	-	-
60632	Fournitures de petits équi	212,30	200,00
61521	Travaux sur terrain	252,89	300,00
61551	Travaux sur matériel	171,00	666,61
66111	Intérêts emprunts	869,18	200,00
		-	-
		-	-
23	Virement à la section invest		7 000,00
	TOTAL	2 111,59	9 366,61

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2021	BP 2022
70322	Droit de place	5 438,05	5 000,00
7336	Loyer Guinguette	2 666,66	3 000,00
			0,00
74748	Participation Commune	17 500,00	0,00
7588	Autres pdts de gestion	252,89	0,00
	Excedent 2021	-	1 366,61
0,02	Excedent 2020	411,53	
	TOTAL	28 269,15	9 366,61

INVESTISSEMENT

Comptes	Dépenses d'investissement	Dépenses réalisées en 2021	BP 2022
164	Remboursement emprunts	20 853,95	7 000,00
21578	Broyeur+bâche	8 540,00	
2188	Tables, poubelles	1 937,00	
	Deficit 2019	21 448,23	22 780,95
	TOTAL	52 777,18	29 780,95

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2021	BP 2022
0,21	Prélèvement recettes fonc	24 862,23	7 000,00
1323	Subvention broyeur	5 124,00	
1068	Excedent		22 790,95
	TOTAL	29 986,23	29 790,95

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Un tableau est présenté à chaque conseiller avec les dépenses de 2021 réalisées et le budget primitif de 2022 pour le Port de la Maréchale, comme suit :

**FOYER
BUDGET PRIMITIF 2022**

FUNCTIONNEMENT

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses réalisées en 2021	BP 2022
60611	Eau	-	300,00
60612	Electricité	9 143,33	11 000,00
60631	Fournitures	-	57,73
60632	Petits équipements		300,00
615221	Entretien, réparations	801,00	400,00
6155	Maintenance chaudière	1 351,03	1 500,00
6262	telephone	278,70	300,00
66111	Intérêts emprunts	12 428,96	12 000,00
673	Titres annulés	83,34	
23	Virement à la section invest	17 267,08	18 000,00
	TOTAL	41 363,44	43 857,73

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2021	BP 2022
74748	Commune subvention	40 000,00	33 000,00
752	Locations	1 166,66	7 000,00
	Excedent 2021		3 857,73
0,02	Excedent 2020	4 044,51	
	TOTAL	45 211,17	43 857,73

INVESTISSEMENT

Comptes	Dépenses d'investissement	Dépenses réalisées en 2021	BP 2022
164	Remboursement emprunt	17 267,08	18 000,00
	Deficit 2020	19 356,08	17 267,08
	TOTAL	36 623,16	35 267,08

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2021	BP 2022
0,21	Prélèvement recettes fonct	17 267,08	18 000,00
1068	Excedent	19 356,08	17 267,08
	TOTAL	36 623,16	35 267,08

Le conseil donne son accord à l'unanimité

7. Discussion et validation des projets urgents avec délibérations afférentes

Monsieur le Maire propose de voter une délibération pour Monsieur VOGELLAR qui souhaite laisser ces deux véhicules de collection dans le hangar de l'immeuble AMBACH que la commune vient d'acquérir, en effet un accord avait été passé avec les anciens

propriétaires avec un loyer de 30 € par mois. Monsieur le Maire souhaite conserver la même proposition, le temps que le garage qu'il est en train de bâtir soit fini afin d'accueillir ses deux véhicules (1 ou 2 mois).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8. Proposition d'investissement sur la route de contournement 2ème phase à finir

Monsieur le Maire souhaite connaître le choix du conseil concernant la continuité du contournement des routes. Sachant que la route de Bel Air et la route du Villa ont été pour partie refaites. Le conseil accepte la proposition de finir la rue de Bel Air au niveau du n°3 jusqu'à la rue de Lestage afin de réduire le caniveau à la rue des Signes.

Monsieur le Maire veut essayer au prochain conseil de la CDC d'inscrire la route du Trale et de la Raze en routes communautaires. Il explique qu'au Trale avec l'arrêt de bus qui a été installé on peut la considérer comme communautaire. En ce qui concerne la Raze, il s'agirait de raccorder un hameau à la départementale qui rejoint la commune de St Yzans.

Le conseil approuve cette proposition.

9. Dossiers de subventions à préparer selon votre consentement

Après avoir validé le choix des routes pour la continuité du contournement, Monsieur le Maire propose d'inclure ces travaux de voiries dans le FDAEC de 2023. Il considère que la commune possède assez de matériel à ce jour.

Le conseil donne son accord

10. Consultation maîtrise d'œuvre pour le RPA

11. Confirmation de sous-seing privé avec Madame VALENTINI

Monsieur le Maire souhaite lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la future RPA.

L'achat du terrain de Madame VALENTINI devrait avoir lieu vers le mois d'octobre ou novembre 2022.

Considérant que les consultations de MO (Maîtrise d'œuvres) commencent maintenant et ce jusqu'à la fin mai, le temps de les traiter et de les analyser on arrive à septembre / octobre.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre maintenant et de maintenir le sous seing privé pour une acquisition en octobre ou novembre.

12. Tarifs des locations maison Ambach et logement MDJ

Le conseil mentionne que le loyer de l'appartement au-dessus de la maison des jeunes a déjà été validé à 400 € par mois avec l'eau comprise et la TEOM facturée en fin d'année.

Pour le loyer du nouvel immeuble, la surface est de 130 m² avec 3 chambres, cuisine, salon, salle à manger, wc, salle d'eau, débarras, garage et une cours privée fermée.

Monsieur le Maire considère qu'un loyer entre 650 € et 700 € est une proposition correcte.

Le conseil à l'unanimité accepte 700 € par mois et la TEOM facturée en fin d'année, tous les fluides restent là à la charge du locataire.

13. Etat d'avancement des travaux sur nos logements locatifs

Monsieur le Maire explique que les travaux des logements locatifs sont sur la bonne voie. En effet le plaquiste, le carreleur et le plombier se relayent. Le personnel communal aidé de Robert PESENTI, Didier ANTRAS et Alban MATHIEU installent l'assainissement de l'immeuble AMBACH.

Monsieur le Maire espère que les travaux seront finis pour mi-mai.

14. Informations et questions diverses :

- Remplacement du photocopieur de l'école : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer le photocopieur de l'école. Le directeur souhaite qu'il puisse se connecter à son ordinateur et qu'il est la fonction couleur. Les consommables seront pris sur le budget de l'école.

- Modification participation élève école : Monsieur le Maire explique que pendant 2 ans il avait réduit le cout du fonctionnement de 10%, et cette année il a laissé la participation communale en totalité soit 45 € par enfants pour 55 enfants à la rentrée.

- Modification IFSE : Monsieur le Maire souhaite réviser cette indemnité au personnel. Mme Stéphanie CHEVALIER de part son grade a vu son NBI doublé suite aux nouvelles directives gouvernementales. Afin de ne pas laisser une différence de rémunération nette trop importante au regard de l'activité réelle assumée Monsieur le Maire propose d'augmenter l'IFSE. Ainsi Corinne BENARD reçoit 70 € de plus par mois afin de conserver la cohérence entre les deux salaires du secrétariat. Pour les autres agents il applique : 30 € par mois d'augmentation. Pour M. Eric VIDEAU qui se voit monter d'échelon avec 75 € de plus par mois il n'y aura pas d'augmentation d'IFSE. M. Michael MARTIN son adjoint reçoit 60 € d'augmentation d'IFSE. L'IFSE possède l'avantage de générer moins de charges pour l'employeur (5% au lieu de 49%) qu'une augmentation d'indice ou d'échelon. Cette décision est une prérogative du Maire, il peut modifier cette enveloppe votée en délibération par le conseil municipal le 3 décembre 2019.

Fin de la séance 20h